



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Entre C-38 et Rio+20, il faut à tout prix défendre les intérêts supérieurs du Québec

Montréal, le 20 juin 2012 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), par la voix de sa nouvelle présidente, Monique Laberge, a transmis une lettre au premier ministre Jean Charest concernant la loi fédérale C-38.

En effet, pour le RNCREQ, les modifications législatives en matière de protection de l'environnement proposées dans la loi auront des incidences fâcheuses à moyen et long terme sur le Québec. Elles risquent même de faire reculer le Québec, en compromettant les avancées notables qui ont été faites en matière de protection de l'environnement au cours des dernières années, notamment dans la lutte contre les changements climatiques.

Le RNCREQ a donc invité le gouvernement du Québec à planifier un vaste chantier visant à récupérer les champs de compétences qui seront alors négligés ou abandonnés par le fédéral, ou à intégrer dans son cadre légal de nouvelles dispositions pour compenser ces pertes.

On peut lire la lettre ici : http://www.rncreq.org/voir_nouvelles.php?id=170.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
Bureau : 514 861-7022 poste 24
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org